ANNEXE 26

Province du Brabant wallon

COMMUNE DE COURT-SAINT-ETIENNE

Service urbanisme

Wallonie

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial, il est saisi d'une demande de :

Permis d'urbanisme

Le demandeur est **L'ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA PEDAGOGIE STEINER** dont les bureaux se trouvent à Chemin du Relai, Corroy 12/1 à 1325 CHAUMONT-GISTOUX

Le terrain concerné est situé **Rue de la Quenique 10 à 1490 Court-Saint-Etienne** et est cadastré **COURT-SAINT-ETIENNE section A n° 291 E, 291 F.**

Le projet consiste en "**construction d'un parking de 61 places**" et présente les caractéristiques suivantes : **Article D.IV.40 - Dérogation à un plan ou aux normes d'un guide régional Article D.IV.40 - Écarts à un schéma, à un guide ou à un permis d'urbanisation.**

L'enquête publique est réalisée conformément à l'article D.IV.40 et suivants du Code du Développement Territorial.

Le dossier peut être consulté **du 27/06/2022 au 11/07/2022** sous des modalités à convenir en téléphonant au 010.620.644 du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 excepté le jeudi ou par mail à urbanisme@court-st-etienne.be.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au collège communal jusqu'au **11/07/2022** :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : rue des Ecoles, 1 à 1490 Court-Saint-Etienne ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@court-st-etienne.be .

Sous peine de nullité les envois par courrier ou télécopie sont datés et signés ; les envois par courrier électronique sont identifiés et datés.

L'enveloppe ou le courrier électronique portera la mention : **Enquête publique URBANISME réf : PU/2022/0029**

A Court-Saint-Etienne, affiché le 21/06/2022

Le Directeur général,

F. PETRE

COMMUNE DE COURT-SAINT-ETIENNE BRABANT-WALLON

Le Bourgmestre,

M. GOBLET d' ALVIELLA